

Étude sur le réemploi et la réutilisation des EEE / DEEE

EcoLogic

ecosystem
recycler c'est protéger



RUDO|LOGIA
pôle compétences déchets



Rapport final

Auteurs:

Thomas VAN NIEUWENHUYSE (Rudologia), Nicolas KUDLIKOWSKI (Rudologia), Gabrielle TREBESSES (Moringa), Marguerite WHITWHAM (Philgea), Mathieu HESTIN (consultant indépendant)

Date de remise: 10/01/2025



SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Contexte et objectifs

État des lieux

Préconisations pour le développement du réemploi et de la réutilisation des EEE / DEEE

Révision des objectifs

3

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Contexte et objectifs

États des lieux

Préconisations pour le développement du réemploi et de la réutilisation des EEE / DEEE

Révision des objectifs



RUDO|LOGIA
pôle compétences déchets

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Contexte

- Des objectifs chiffrés et renforcés en matière de réemploi-réutilisation (RR)

- **Article 5.2** du cahier des charges (CDC) d'agrément: à compter de 2023, les éco-organismes (EO) doivent atteindre un **objectif de RR de 2%** par rapport aux mises sur le marché (MSM) n-1
- **Article 5.3:** Chaque EO doit mettre en place un **Fonds de soutien au RR** à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), devant atteindre a minima 5% des éco-participations.
- **Article 5.4** du CDC: les EO doivent organiser, par convention avec les opérateurs qui en font la demande (acteurs éligibles au Fonds + reconditionneurs), la **mise à leur disposition des EEE usagés** repris par les différents canaux de collecte dont l'EO à la charge, notamment par les distributeurs.
- **Article 5.5** du CDC : **Etude relative au réemploi et à la réutilisation des EEE usagés et révision des objectifs de RR**

L'EO évalue en lien avec l'ADEME dans un délai de 18 mois à compter de la date de son agrément (NB: report validé avec ADEME) les quantités d'EEE usagés faisant l'objet d'une opération de RR, en distinguant :

- les EEE usagés professionnels d'une part et les EEE ménagers d'autre part selon ceux qui sont objet de son agrément ;
- les **EEE réemployés ou réutilisés par les entreprises éligibles aux financements du Fonds [...]**, en précisant ceux qui sont réemployés ou réutilisés grâce aux opérations soutenues par ce fonds ;
- les **EEE réemployés ou réutilisés grâce aux autres actions que l'EO accompagne ou met en œuvre dans le cadre du plan d'action [...]**;
- et les **EEE réemployés ou réutilisés par d'autres modes d'action** auxquels il ne participe pas.

Cette étude évalue les **mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre des performances supérieures à l'objectif** de RR mentionné au §5.2. Dans un délai de 3 mois à compter de l'échéance précitée, l'EO élabore une **proposition d'évolution de l'objectif [...]** afin de tenir compte des résultats de cette étude, en proposant notamment un objectif qui pourrait être affecté aux opérations soutenues par le fonds.

L'EO prépare cette proposition en concertation avec les parties prenantes concernées, notamment les entreprises éligibles aux financements du fonds, puis la présente pour avis à son comité des parties prenantes et au ministre chargé de l'environnement.

Objectifs de l'étude





1. Effectuer un état des lieux du réemploi des EEE/DEEE en France (année 2022 ou 2023 si données disponibles), tous canaux confondus, y compris du marché de l'occasion* ;
→ Permet également d'alimenter les données de l'Observatoire National du Réemploi et de la Réutilisation
2. Définir et évaluer le gisement réemployable-réutilisable
3. Proposer des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre des performances supérieures à l'objectif de RR, mesures pour les éco-organismes mais également pour les autres acteurs de la filière;
4. Élaborer une proposition d'évolution de l'objectif de réemploi-réutilisation (RR) afin de tenir compte des résultats de cette étude, en proposant notamment un objectif de RR spécifique au Fonds RR. La pertinence d'un objectif de réemploi basé sur les mises sur le marché de l'année précédente pourra être également discutée.

**Occasion / vente en l'état : produit vendu en l'état = changement de détenteur sans intervention sur le produit. Par simplification dans la suite des échanges, le réemploi avec intervention et le reconditionné au sens réglementaire seront parfois regroupés pour les distinguer de l'occasion « en l'état » (sans intervention)*

Cadrage: rappel des typologies d'acteurs

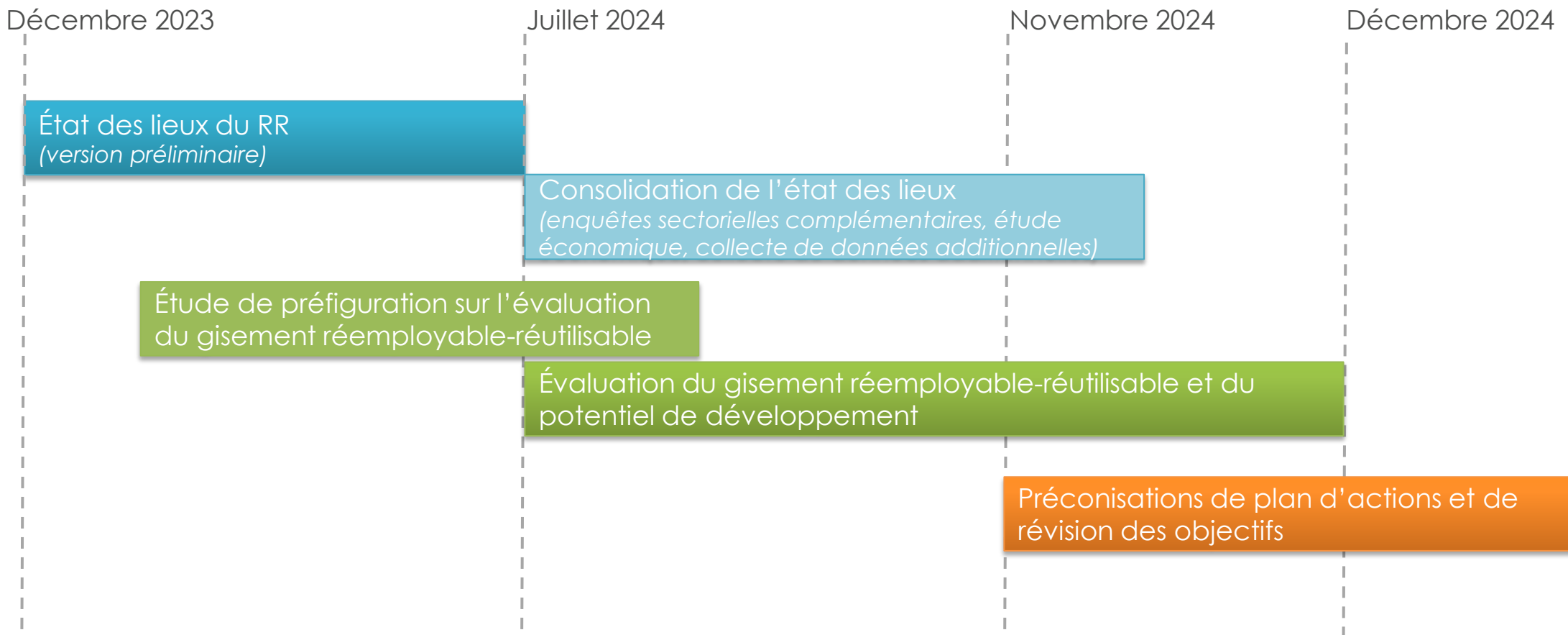
- Typologies d'acteurs

d'après étude ADEME « Comptabilisation du réemploi et de la réutilisation des produits », ADEME, octobre 2023 (Observatoire RR)

Type de réemploi-réutilisation (RR)	Exemples d'opérateurs du RR impliqués
Type 1  Réemploi ou réutilisation avec transfert de propriété auprès d' acteurs de l'ESS (dont cas spécifique de la vente via une plateforme en ligne telle que le site internet de l'opérateur du réemploi-réutilisation ou via une place de marché)	Recyclerie généraliste (Emmaüs, Ressourcerie, etc.) Recyclerie spécialisée sur certains produits (ex : ENVIE sur l'électroménager, Le Relais sur les vêtements, etc.) Emmaüs avec vente sur la plateforme Label Emmaüs Reconditionneur appartenant à l'ESS distribuant ses produits via une plateforme en ligne type Leboncoin
Type 2  Réemploi ou réutilisation avec transfert de propriété via des acteurs de l'économie conventionnelle (dont cas spécifique de la vente via une plateforme en ligne : site internet de l'opérateur du RR ou via une place de marché)	Reconditionneurs procédant à la vente/don en boutique et/ou via leur site internet Reconditionneurs vendant en ligne via une autre structure (ex : place de marché type Backmarket, Fnac Darty ou Leboncoin, etc.) Distributeur ayant une activité de reconditionnement avec vente d'occasion. Cela inclut notamment les distributeurs de neuf et d'occasion comme Boulanger, Carrefour et autres, pour leurs activités RR. Acteurs fonctionnant en achat-vente de produits pour réemploi (ex : friperie, brocanteur ou structure assimilée comme CashExpress, acteur de type dépôt vente proposant de l'achat vente et pas uniquement du dépôt).
Type 3  Réemploi via un acteur de mise en relation directe entre propriétaires a) Via une plateforme en ligne b) Via un lieu physique type dépôt-vente	Plateforme en ligne généraliste (ex : Leboncoin, Geev, Facebook) ou spécialisées (ex : Vinted) Lieu physique ayant une activité de dépôt/vente, l'acteur ne faisant que l'action de mise en relation sans devenir propriétaire du bien (ex : certaines des activités de Cash Express, Cash Converter, Au vide-greniers, Troc.com)
Type 4  Réemploi direct entre propriétaires particuliers ou professionnels a) Via un évènement (dont vide-greniers, zone de gratuité d'entreprises, etc.) b) Via un échange direct	Évènement organisé par des acteurs associatifs de type vide-greniers, bourses aux biens (bourse aux vêtements, aux vélos, etc.) Évènement organisé en entreprise tel que d'une zone de gratuité, Échange entre proches (don/vente de vêtements, don/vente de meuble, etc.) Échanges employeur/salarié lors de vente du parc informatique ou mobilier lors d'un renouvellement



Calendrier général de réalisation





Gouvernance de l'étude

- Structuration des instances de pilotage et de suivi

Entité	Organismes	Rôle	Réunions
Groupe restreint	Consultants Ecologic Ecosystem	Suivi régulier et participation aux discussions et décisions de l'étude	Toutes les 2 semaines
COFIL	Groupe restreint + ADEME + SOREN + représentants des parties prenantes (nombre limité de participants) : FEI, SIRMIET, R-Cube, ESS France, FEDEREC, FIEEC, FICIME, FIM, FCD	Pilotage de l'étude, contribution et validation	6 COFIL: - 15/12/2023 - 02/02/2024 - 29/03/2024 - 25/09/2024 - 20/11/2024 - 29/11/2024
COCONS	COFIL + parties prenantes étendues (organisations professionnels, administrations publiques, ONG ...)	Information, échange, validation	3 COCONS: - 01/03/2024 - 23/05/2024 - 06/12/2024



Travaux réalisés

Analyses macro

Etude bibliographique

Consolidation des données de reporting des EO

Etude économique du marché du RR (PWC)

Entretiens individuels

30 entretiens pour les EEE ménagers

45 entretiens pour les EEE pros

Enquêtes

Enquête acteurs ESS
17 réponses + données consolidées réseaux

Enquête acteurs conventionnels
51 réponses dont 16 avec données quanti

Enquête consommateurs Odoxa
6 003 répondants

Enquêtes sectorielles / thématiques: Gifam, NAVSA, SECIMEP, SNESSI, FFIE, PERIFEM, UNEA / GESAT, UAE

Ateliers collectifs

2 ateliers IT& - EGPT

2 ateliers GEM -PEM

2 ateliers Outillage

2 ateliers EEE Pros
Bâtiment, réseaux, gestion de l'énergie

2 ateliers EEE Pros
DA et meubles froids

Enseignements généraux

- Des **pratiques de réemploi-réutilisation très diversifiées, avec des modèles économiques variés** selon les secteurs et acteurs, et **dont une grande partie se déroulent hors du champ d'intervention des éco-organismes**
- Des **définitions du réemploi et de la réutilisation issues des marchés « ménagers » et parfois peu adaptées** au fonctionnement des marchés professionnels (pratiques de « réemploi » sans changement de propriétaire, retrofit, etc.)
- Une **traçabilité des quantités réemployées-réutilisées qui reste à construire** et dépendante de la bonne volonté des acteurs **notamment sur le périmètre hors champ des éco-organismes** afin de répondre aux objectifs de reporting européen et aux futurs travaux de l'observatoire du réemploi et de la réutilisation
- Des **freins au réemploi-réutilisation plus ou moins importants** selon les secteurs et catégories de produits, mais avec des **enjeux récurrents** sur les questions :
 - d'accès à un gisement de qualité
 - de logistique (stockage et collecte préservante)
 - de réparabilité des produits (conception, disponibilité et prix des pièces détachées)
 - de rentabilité économique des activités de réemploi-réutilisation



État des lieux du RR 2023

EEE/DEEE MÉNAGERS

Enseignements généraux

- **Une demande croissante**

- Forte appétence des consommateurs Français pour les achats de seconde main

- Des pratiques d'acquisition de **seconde main qui se généralisent** : 43,7 % des foyers ont acquis un EEE d'occasion ou reconditionné au cours des 12 derniers mois selon l'enquête Odoxa
- Des **motivations avant tout économiques** : 56,7 % des acheteurs ont opté pour de l'occasion ou du reconditionné « car c'est moins cher que le neuf » versus 26,5 % « pour des raisons écologiques »
- Les Français sont **de plus en plus nombreux à revendre** leurs EEE : 15,7 % des cessions contre 10,2 % en 2020

Enquête Odoxa

32,3 millions d'appareils ont été vendus par les foyers français au cours des 12 derniers mois (15,7 % des 206 millions d'appareils cédés) et **27 millions d'appareils donnés** (13,1 %)

28,4 millions ont été achetés d'occasion ou reconditionnés sur la même période **sur un site web ou en direct** (71,1 % des 40 millions d'appareils acquis*) et **9,5 millions ont été récupérés gratuitement** (dons, dans la rue, etc. 23,7 % des acquisitions)

** Les acquisitions sont peut-être sous-estimées du fait de l'absence de questions sur le nombre d'acquisitions de seconde main par famille d'équipements (hypothèse 1 achat par foyer induisant une sous-estimation principalement pour les téléphones)*

Enseignements généraux

- **Une offre en développement mais surtout centrée sur les produits « high tech »**
 - Une **offre qui s'élargit et se diversifie** : en plus des acteurs historiques (ESS, enseignes de vente d'occasion, dépôts-vente) et des places de marché spécialisées, plusieurs distributeurs et fabricants se positionnent sur le marché de la seconde main
 - Une offre de produits reconditionnés surtout **concentrée sur les produits high-tech** (smartphones, informatique, objets connectés, etc.)
 - Un marché du reconditionné en plein essor sur les produits high-tech (smartphones, informatique, consoles de jeu) qui réunissent **plusieurs conditions favorables** : marché de fort renouvellement, produits neufs onéreux et parfois difficiles à acquérir, facilement transportables, avec des modèles économiques variés mais pas forcément répliquables aux autres produits EEE ménagers
 - De nouveaux **acteurs et pratiques de reconditionnement émergent sur le GEM, le PEM et les ABJ électriques**, avec de nouveaux modèles qui cherchent encore leur équilibre financier, et des modèles historiques fragiles
 - Marché du reconditionné sur les **produits bruns concentré sur les petits équipements** audio/vidéo et appareils photos (peu de TV du fait de la complexité et du coût de réparation et de transport)
 - Une **offre de vélos à assistance électrique (VAE) et engins de déplacement personnel (EDP) électriques reconditionnés encore anecdotique mais avec un fort potentiel** de croissance sous l'impulsion de start-ups spécialisées (ex. Upway créé en 2021, Loewi en 2022)



Vue d'ensemble du marché du RR Ménager (tonnages)

CAT	TONNAGES 2023	TYPE 1 : acteurs ESS (dont leurs ventes en ligne / via marketplaces)		TYPE 2: acteurs hors ESS (dont leurs ventes en ligne / via marketplaces)		% RR TOTAL	TOTAL RR ss convention EO	% RR ss convention EO
		EO - Fonds RR	Hors EO	EO - Autres actions	Hors EO			
1	Équipements d'échange thermique	2 784	135	-	23 542	23%	2 784	1%
2	Écrans, moniteurs > 100 cm²	1 050	282	593	4 391	15%	1 643	2%
4	Gros équipements	7 070	661	381	34 566	16%	7 451	1%
5	Petits équipements	1 570	1 504	1 278	14 983	13%	2 849	1%
6	Petits équipements informatiques et de télécommunications	1 113	410	5 854	453	15%	6 967	12%
8	Cycles à pédalage assisté et engins de déplacement personnel motorisés	3	480	-	735	31%	3	0,0%
	TOTAL (t)	13 592	3 472	8 106	78 670	16%	697	1,3%

- Les flux RR déclarés aux EO représentent 1,3 % des MSM, avec des disparités selon les catégories qui reflètent les différences observées entre segments sur l'ensemble du marché hors occasion.

- Marché global (estimé) significatif par rapport aux MSM de produits neufs (~16 % des MSM)

- ESS:** globalement bien couvert dans le cadre des conventions avec les EO (amélioration possible sur la traçabilité et les déclarations des petits EEE diffus: PEM, petit IT + incertitudes sur la bonne affectation de certains équipements entre cat 2 et cat 6)
 - Acteurs « conventionnels »** qui représenteraient également des volumes très significatifs, avec une part de flux importés sur certains segments très importante mais difficile à quantifier, et un faible taux de conventionnement et de reporting aux EO
 - Marché de l'occasion:** majoritaire en tonnages (sauf dans le cas des équipements IT et écrans, avec une forte influence des flux assimilés ménagers détenus par des professionnels, davantage reconditionnés)

NB:

- certains flux comptabilisés en cat. 6 peuvent potentiellement inclure une part d'écrans déclarés par erreur (cat 2)
- certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur) - champ plus « strict » que sur les estimations de flux RR hors convention pour lesquels ce détail n'est pas toujours connu.

Sources

Déclarations aux EO
Estimations issues du croisement de données d'enquêtes / entretiens directs + études PWC, Odoxa, GIFAM Insights, baromètre Green IT

Vue d'ensemble du marché du RR Ménager (unités)

CAT	UNITÉS 2023	TYPE 1 : acteurs ESS (dont leurs ventes en ligne / via marketplaces)		TYPE 2: acteurs hors ESS (dont leurs ventes en ligne / via marketplaces)		% RR TOTAL	TOTAL RR ss convention EO	% RR ss convention EO
		EO - Fonds RR	Hors scope-EO	EO - Autres actions	Hors scope-EO			
1	Équipements d'échange thermique	56 019	2 588	-	482 299	26%	56 019	0,9%
2	Écrans, moniteurs > 100 cm²	89 193	99 958	63 318	1 508 975	22%	152 511	1%
4	Gros équipements	151 994	12 530	5 978	1 851 279	20%	157 972	1%
5	Petits équipements	850 342	2 668 725	525 396	12 893 163	9%	1 375 738	0,2%
6	Petits équipements informatiques et de télécommunications	698 087	178 037	12 974 505	1 483 624	14%	13 672 592	10%
8	Cycles à pédalage assisté et engins de déplacement personnel motorisés	226	1 500	-	42 181	29%	226	0,02%
	TOTAL (unités)	1 845 861	2 963 338	13 569 197	18 261 522	11%	15 415 058	2,0%

Les flux RR déclarés aux éco-organismes représentent 2,0 % des MSM, avec une forte contribution des petits équipements (PEM + IT).

- La part de l'ESS, plus présente et disposant d'une meilleure traçabilité sur les gros équipements, se réduit en proportions par rapport aux autres canaux
- Le réemploi via les acteurs de type 2 constituerait le 1^{er} canal au global, mais avec une très forte contribution de flux notamment IT / Téléphonie / EGP, dont une part (très) significative est importée et n'a pas pu être déduite de façon fiable en l'état des données disponibles

NB:

- certains flux comptabilisés en cat. 6 peuvent potentiellement inclure une part d'écrans déclarés par erreur (cat 2)
- certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur) - champ plus « strict » que sur les estimations de flux RR hors convention pour lesquels ce détail n'est pas toujours connu.

Sources

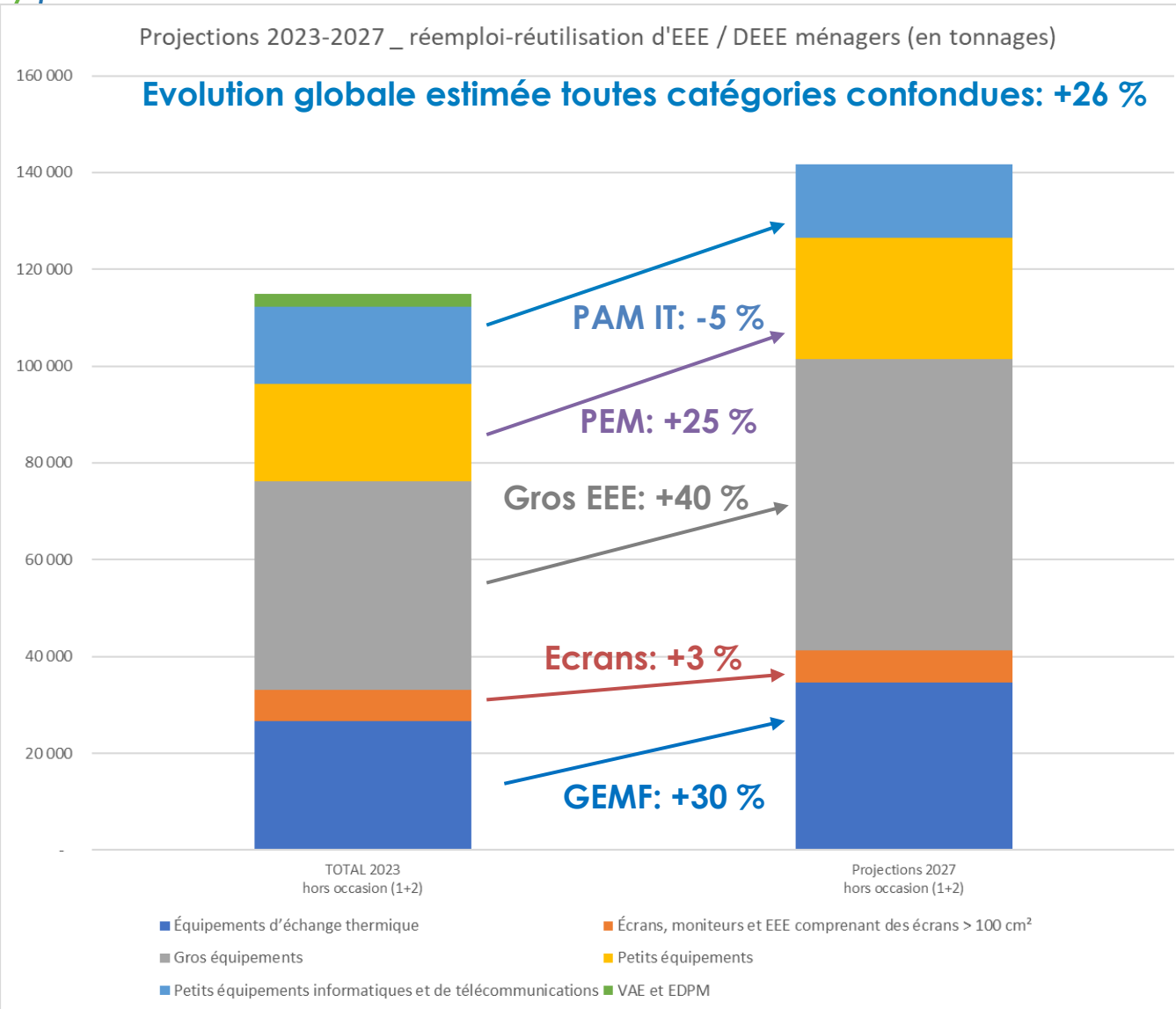
Déclarations aux EO
Estimations issues du croisement de données d'enquêtes / entretiens directs + études PWC, Odoxa, GIFAM Insights, baromètre Green IT

Évaluation du gisement RR Ménager



Projections à 2027 du marché du « reconditionné » (hors marché de l'occasion)

Sources: étude PWC croisée avec feedbacks des acteurs de chaque secteur (entretiens, ateliers)



Points de vigilance pour la lecture et l'interprétation des tendances:

- Les chiffres ci-contre représentent des projections sur l'évolution potentielle de la demande en équipements reconditionnés
- Un effet de vase communicant est possible avec une partie du marché réemploi de type « occasion » / « revente en l'état », mais non quantifiable à date (« reconditionné » en hausse <-> « occasion » en baisse)
- En l'absence de labellisation / contrôles sur les processus de préparation au RR, sur la provenance des flux et sur la localisation des opérations, une part potentiellement significative de cette hausse pourrait correspondre à des flux n'entrant pas dans les performances de réemploi de la filière (flux ne répondant pas au cadre de définitions, acteurs hors convention avec les EO – ne reportant pas leur activité à l'Observatoire): les projections ci-contre ne se traduiront pas automatiquement par une hausse identique des performances de RR de la filière REP.

Catégorie	Commentaires / hypothèses
Équipements d'échange thermique	Tendance générale à la hausse (hausse demande et structuration de l'offre)
Écrans, moniteurs et EEE comprenant des écrans > 100 cm²	Tendances très variables selon les équipements: ~+20% pour ordinateurs portables, relative stabilité sur moniteurs et TV écrans plats, nette baisse sur moniteurs et TV CRT
Gros équipements	Tendance générale à la hausse (hausse demande et structuration de l'offre, levier moins important que sur GEMF)
Petits équipements	Tendance générale à la hausse (hausse demande et structuration de l'offre)
Petits équipements informatiques et de télécommunications	Mix de tendances très hétérogènes par produits: +50% pour smartphones vs baisses sur imprimantes / scanners et ordinateurs fixes
VAE et EDPM	(?) hypothèses à consolider



Conclusions à date

- 1. Il existe un potentiel de développement du RR en France, aussi bien en termes de débouchés que d'offres et de capacités**
- 2. La quantification de ce potentiel, en l'état des connaissances et dans un contexte mouvant pour de nombreux acteurs, n'a pu être consolidée qu'à une échelle « macro »**
- 3. Des leviers économiques, opérationnels, normatifs et réglementaires seront déterminants pour:**
 - La concrétisation en tout ou partie de ce potentiel de RR
 - La part de ces activités de RR qui seront suivies par les éco-organismes et/ou l'Observatoire du RR et soutenues
- 4. Ces leviers ont été recensés et intégrés aux préconisations de plan d'actions**



État des lieux du RR 2023

EEE/DEEE PROFESSIONNELS

Flux de réemploi (types 1 & 2) recensés

Consolidation de données issues :

- De déclarations aux éco-organismes
- D'une vingtaine d'entretiens complémentaires réalisés auprès de reconditionneurs, producteurs, distributeurs et vendeurs d'occasion

Cat.	MSM 2023 (†)	Réemploi ESS (Type 1)		Réemploi autres acteurs (Type 2)	
		EO – Fonds RR	EO – autres	Hors EO	
GEPF	71 946	118	300	196	
Ecrans	2 948	0	14	0	
GEPHF	191 648	233	10476	2129	
PEP	72 180	26	548	29	
PEP IT	11 772	0	252	156	
TOTAL	350 495	377	11 590	2 510	



Fonds RR : 0,1 % des MSM

Autres actions déclarées aux EO : 3,3 % des MSM (dont **94 %** issues de déclarations producteurs)

Autres flux recensés: 0,7 % des MSM

TOTAL : 3,4 % des MSM



Des situations très hétérogènes selon les catégories
Un total tiré par les déclarations de producteurs dans le secteur de l'impression (à + de 50 %)

NB: certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur).

PRO – des tonnages majoritairement réemployés à l'export

Tonnages réemploi export	Réemploi ESS (Type 1)	Réemploi autres acteurs (Type 2)	
	EO – Fonds RR	EO – autres actions	Hors EO
GEPF	0	21	72
Ecrans	0	2	0,0
GEPHF	197	8 602	1 297
PEP	1	0	0,0
PEP IT	0	0	0,0
TOTAL	198	8 625	1 370

Part de réemploi à l'export

Fonds RR : 53 %

Autres actions déclarées aux EO : 74 %

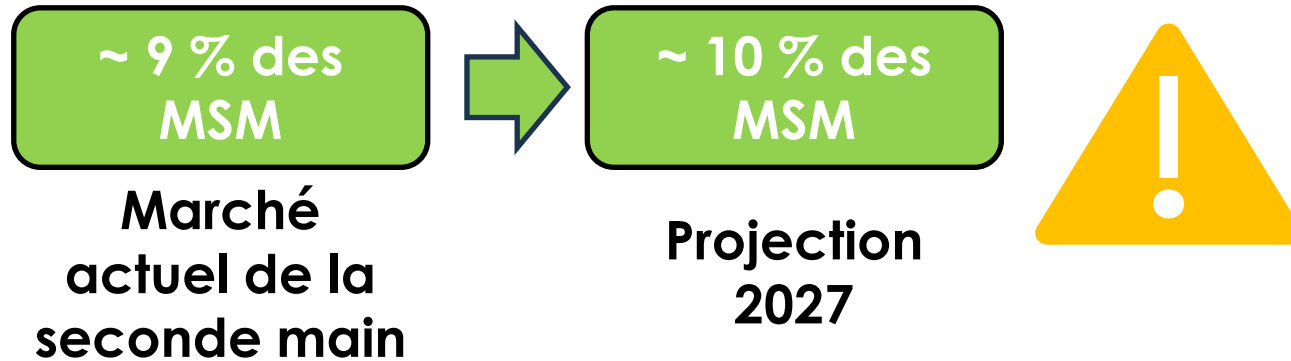
Autres : >50 %

NB: certaines règles de comptabilisation du réemploi étant connues en cours de période et encore en discussion avec l'Ademe, les chiffres de réemploi en convention EO ont été corrigés pour exclure les pratiques de réemploi dont l'intégration est discutée / à clarifier (notamment notion de changement de propriétaire ou d'utilisateur).

PRO – marché de la seconde main – estimations et projections

Estimations issues de :

- Sources bibliographiques (études réemploi, études gisement, baromètre AGIT, étude Bellastock)
- Entretiens (travaux PWC et entretiens complémentaires)
- Extrapolation d'enquêtes complémentaires conduites auprès des adhérents de certaines fédérations (NAVSA, SECIMEP, UAE)



Secteurs les plus concernés par le réemploi (au moins 30% des MSM) :

- Equipements médicaux
- Distributeurs automatiques
- Groupes électrogènes
- Imprimantes professionnelles

Ces quatre catégories représentent plus de 85 % des quantités réemployées (hors vente en l'état) identifiées.

Ces estimations couvrent le marché du réemploi **au sens large, sans distinction reconditionné et vente en l'état**, y.c. les transactions directes entre utilisateurs (types 3 et 4), **non comptabilisables dans l'objectif de réemploi.**

En excluant la part identifiée de vente en l'état (vente de gré à gré, cession de fonds de commerce, etc.), le taux chute à environ 5 %.

Ces estimations présentent par ailleurs encore une **incertitude importante** (secteurs peu ou pas couverts, manque de représentativité de certaines données)



État des lieux du RR 2023

PERFORMANCE GLOBALE

Performance de RR 2023 Ménager + Pro sous convention éco-organismes

Consolidation sur l'ensemble des catégories Ménager + Professionnel, selon les règles de comptabilisation actuellement en vigueur, uniquement sur la base des flux déclarés dans le cadre de conventions avec les éco-organismes.

NB 1: actuellement le CDC d'agrément ne distingue pas d'objectifs séparés selon les filières DEEE ménagers et professionnels, et fixe un objectif de 2 % de RR par rapport aux mises sur le marché de l'année N-1

NB 2: les chiffres globaux sont présentés ici en référence à la construction de cet objectif du CDC d'agrément actuel. Toutefois, les pratiques, états des connaissances et résultats observés varient significativement selon les catégories et selon les filières DEEE ménager et professionnels → se référer aux parties détaillées pour plus d'enseignements.

NB 3: les flux RR déclarés sous conventions avec les éco-organismes ne représentent qu'une partie des flux RR au global (tous acteurs et tous canaux de réemploi y.c. hors convention).

	Mises sur le marché 2022	Réemploi ESS (Type 1) sous convention EO en 2023	Réemploi (Type 2) sous convention EO en 2023	TOTAL RR sous convention EO en 2023	Taux de RR sous convention EO (%) rapporté aux MSM n-1
Tonnages					
1	413 486	2902	300	3203	0,8 %
2	87 727	1050	607	1657	1,9 %
4	930 876	7303	10857	18160	2,0 %
5	547 935	1597	1826	3423	0,6 %
6	77 682	1113	6106	7219	9,3 %
8	22 837	3	0	3	0,0 %
TOTAL	2 080 543	13 969	19 696	33 665	1,6 %



PRÉCONISATIONS POUR DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

Vue d'ensemble des préconisations

Impact potentiel

Préciser le rôle des EO et, le cas échéant, permettre dans le CDC d'agrément une compt. séparée de flux RR issus de rachats (ss conditions)

Vérifier et faire respecter l'application de l'article 58 de la loi AGEC sur la part d'équipements RR dans la commande publique

Modifier les règles de calcul des performances de collecte de la filière pour y inclure les quantités collectées pour réemploi

Faciliter la mise en relation entre détenteurs et acteurs du réemploi

Mener des enquêtes dans le secteur pro. pour identifier des pistes de développement suppl.

Recenser les sociétés d'entretien-maintenance / réparation pour faciliter la mise en relation avec les reconditionneurs

Améliorer les connaissances sur le réemploi de composants stratégiques pour le réemploi des EEE (ex.: batteries)

Contrôler l'éligibilité des structures demandant l'accès au Fonds RR avec le statut ESUS

Sensibiliser et accompagner les détenteurs pros vers la collecte préservante et le choix du réemploi

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de dispositifs de réemploi sur leurs territoires

Construire et partager une vision filière au travers d'une Stratégie Nationale du RR

Mettre en place un observatoire des coûts et soutiens au RR

Expérimenter via des POC sectoriels une compt. séparée du RR sans changement de propriétaire (avec chgt d'utilisateur)

Créer un label « RR en France », sur la base de référentiels établis sous l'égide des pouvoirs publics

Fédérer autour d'un label public et des normes de grading sur la préparation au réemploi et à la réutilisation

Développer la collecte préservante des flux ayant un potentiel de réemploi et poursuivre les expérimentations

Développer une méthode de comptabilisation des PIEC dans le suivi du RR

Faire évoluer le type d'opérations / actions soutenues et les montants associés dans le cadre du Fonds RR

Encourager et accompagner l'élaboration d'engagements volontaires et de feuilles de route sectorielles

Evaluer les impacts environnementaux du RR et proposer des méthodes pour la comptabilisation dans le bilan carbone

Préciser les règles de compt. des EEE usagés vs invendus

Faciliter les démarches admin. et de traçabilité avec les EO

Réaliser une étude sur l'impact du régime ICPE pour les acteurs du RR

Clarifier et harmoniser l'application des textes sur les statuts des flux et des acteurs dans le CDC d'agrément de la filière

Etudier les interactions entre perf. de réemploi et de réparation, élaborer des indicateurs et objectifs consolidés d'allongement de la durée de vie, pour CDC post-2027

Instaurer des incitations / obligations pour les acteurs conventionnels à déclarer leurs données de RR

Réaliser une étude sur les leviers fiscaux et comptables permettant de favoriser le RR en France

Adapter les procédures d'enlèvement pour optimiser les opportunités de réemploi

Difficulté

Consolider les règles et outils de pilotage des performances de RR

Améliorer la connaissance des activités de RR

Maximiser et exploiter le potentiel de RR en France

Renforcer l'adéquation économique et environnementale du RR en France

Accroître la demande en produits de RR



RÉVISION DES OBJECTIFS



2025 : Vers une doctrine conforme et commune

Travaux à discuter et à coconstruire avec le CORP/GT données de l'Observatoire RR (sujets inter-filières) et à porter au niveau du ministère:

- Etablir une pratique conforme et commune des textes (ex: reprise 1 pour 1/0)
- Préciser les règles de comptabilisation des flux issus de retours producteurs / distributeurs
- Préciser les règles de comptabilisation des flux issus de rachat
- Préciser les critères d'intervention minimale
- Inclusion du réemploi d'EEE usagés (versus réutilisation de DEEE) dans les performances de collecte
- Révision du CDC d'agrément pour préciser ces points si besoin



2025 - 2026 : Travaux sectoriels et révision des objectifs

- Travaux et feuilles de route sectoriels
- Etudes d'opportunité et tests de comptabilisation sur le réemploi sans changement de propriétaire mais avec changement d'utilisateur, et le retrofit (règles d'inclusion à clarifier par secteur concerné, ex: fréquence de changement ou durée entre deux usages)
- Méthode de traçabilité et de comptabilisation des PIEC
- Consolidation des résultats des analyses sectoriels et des études d'opportunité
- Élaboration des nouveaux objectifs

2025 - 2027: Vers des indicateurs d'allongement de la durée de vie

- Réflexions pour développement d'un indicateur d'allongement de la durée de vie, à porter au niveau européen